

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-LE-BOUVERET
JEUDI 20 MARS 2025 - 19 heures**

Le vingt mars deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VILLY-le-BOUVERET, dûment convoqué le six mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Maire.

Présents : Jean-Marc BOUCHET, Jean-Marie TERRASSON, Bernadette CRUZ, Patrick BAU, Marie-Paule GAILLARD, Cédric GAVARD, Thomas AILLOUD, Benoit FALCONNET, Guillaume CHICOTOT, Mandy BERTHET, Anne-Sophie NOLLEAU, Aurélie CHRISTIN-BENOIT

Excusées : Marco VAN INTHOUDT, Marie-Jo BRO, Aurégane PAN

Procuration : Marco VAN INTHOUDT à Jean-Marc BOUCHET, Marie-Jo BRO à Guillaume CHICOTOT, Aurégane PAN à Jean-Marie TERRASSON

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande l'approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal, celui-ci est approuvé.

Madame Bernadette CRUZ est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

➤ **Vote du Compte Financier Unique 2024 - Budget 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du conseil municipal n° D2023_33 du 28 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la direction départementale des finances publiques (DDFIP) ;

Vu la convention relative à l'expérimentation du CFU du 13 décembre 2023 ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 de la commune de Villy le Bouveret ;

Vu le CFU 2024 de la commune de Villy le Bouveret ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de l'adjoint au Maire en charge des finances, Monsieur Patrick BAU ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par l'adjoint au Maire :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	971 136.65 €	600 883.11 €	1 572 019.76 €
	Recettes réalisées	259 501.89 €	593 288.95 €	852 790.84 €
	Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 024 632.72 €	1 054 126.82 €	2 078 759.54 €
	Dépenses réalisées	433 713.74 €	478 628.12 €	912 341.86 €
	Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 174 211.85 €	114 660.83 €	- 59 551.02 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	53 496.07 €	453 243.71 €	506 739.78 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-120 715.78 €	567 904.54 €	447 188.76 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0 €	0 €	0 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 120 715.78 €	567 904.54 €	447 188.76 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- ✓ **APPROUVE** le CFU 2024 de la commune de Villy le Bouveret
- ✓ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

=> adoptée à l'unanimité

➤ **Affectation du résultat 2024**

Reprenant les résultats du Compte Financier Unique de 2024 qui se soldent :

- **En Fonctionnement :**

par un excédent de l'exercice 2024 de	114 660.83 €
et un excédent reporté de 2023 de	453 243.71 €
soit un excédent global de	567 904.54 €

et

- **En Investissement :**

par un déficit pour l'exercice 2024 de	- 174 211.85 €
et un excédent reporté de 2023 de	+ 53 496.07 €
soit un déficit global de	- 120 715.78 €

Vu l'instruction budgétaire applicable aux communes et, en application de la comptabilité M 57,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE pour le budget primitif général 2025 :

- 1- **D'AFFECTER** l'excédent cumulé de fonctionnement de **567 904.54 €**, d'une part en recettes d'investissement à l'article 1068 pour 120 715.78 € afin de combler le déficit d'investissement et d'autre part 447 188.76 € (le solde) en recettes de fonctionnement à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté).
- 2- **DE REPRENDRE** le déficit d'investissement de **120 715.78 €**, en dépenses d'investissement à l'article 001 (déficit reporté).

=> adoptée à l'unanimité

➤ **Approbation du budget primitif 2025 - Budget principal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu la Loi d'Orientation n° 92-125 du 06 Février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

✓ **ADOPTE** le Budget Primitif de l'exercice 2025, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 034 278.91 €	1 034 278.91 €
Investissement	1 070 571.91 €	1 070 571.91 €
TOTAL	2 104 850.82 €	2 104 850.82€

=> adoptée à l'unanimité

➤ **Attributions de subventions aux associations**

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions reçues en mairie afin d'octroyer des aides au milieu associatif.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

✓ **DECIDE** d'accorder les subventions suivantes :

Désignation	Montant
ACSB	150
ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)	800
ADMR Soins	800
Allo Stopalcool	275
Alzheimer	200
Anim'Age EHPAD Cruseilles	100
APEMV	1 656
APEMV Voyage scolaire	1 500
Banque alimentaire	300
De l'ombre à la lumière	100
ESCR	100
ESPACE FEMMES	200
Graine de Favis - Centre de loisirs	10 200
Graines de Favis - Périscolaire de Villy	44 000
Handball club cruseilles	100
Handisport	100
Les Bornains du 3ème Age	150
Les Faveilles des Bornes	450
Lieutenant de Louveterie	150
Ligue contre le cancer	200
Nez rouge	100
Resto du cœur	300
Secours en montagne du Pays Rochois	50
SEPA impossible	100
Souvenir Français	50
UC/AFN de CRUSEILLES	120
MFR le clos des Baz	125
AS Evires	300

Désignation	Montant
Scouts de la Roche	200
Cercle Rural - Combat des Reines	1 200
SOS Calvaires	100

=> adoptée à l'unanimité

➤ **Subvention de fonctionnement du budget principal au profit du budget annexe CCAS**

Pour équilibrer le budget primitif 2025 du budget annexe « CCAS », il a été prévu au budget primitif du budget principal 2025 le versement d'une subvention de fonctionnement de 5 000 euros sur l'article 657363, versée sur l'article 74741 du budget annexe « CCAS ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- ✓ **APPROUVE ET AUTORISE** Monsieur le Maire à inscrire et verser cette subvention au budget annexe « CCAS ».

=> adoptée à l'unanimité

➤ **Vote des taux d'imposition 2025**

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver les taux de contributions directes 2025 tels que décrits ci-dessous :

- Taxe d'habitation : 6.80 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 21 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 27,62 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- ✓ **ADOpte** les taux d'imposition des taxes directes locales tels que proposés ci-dessus.

=> adoptée à l'unanimité

➤ **Demande de subvention au titre des amendes de police**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune peut solliciter du Conseil Départemental une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Monsieur le Maire propose de constituer des dossiers de demande de subvention, soumis à l'attention des conseillers départementaux, et portant sur :

- Création d'un trottoir et d'une voie douce au Chef-Lieu et RD 127
- Sécurisation de l'accès au du terrain multisport
- Marquage au sol (voie douce, passage piéton) route de chez Bestiat - route de chez Maréchal

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- ✓ **SOLLICITE** une subvention au titre des amendes de police,
- ✓ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour conduire les démarches nécessaires.

=> **adoptée à l'unanimité**

➤ **Demande de subvention au titre du CDAS 2025**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune peut solliciter du Conseil Départemental une subvention au titre du CDAS 2025.

Monsieur le Maire propose de constituer des dossiers de demande de subvention, soumis à l'attention des conseillers départementaux, et portant sur :

- Patrimoine
 - Rénovation de la façade du local ado et toilettes publiques
 - Mise en place de stores roulants solaires au centre de loisirs
 - Création d'un jardin pédagogique
- Equipement
 - Terrain multisport
- Travaux de voirie
 - Réfection de la route de chez Bestiat - chez Maréchal fortement endommagée

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- ✓ **SOLLICITE** une subvention au titre du CDAS 2025,
- ✓ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour conduire les démarches nécessaires.

=> **adoptée à l'unanimité**

URBANISME

- Dossiers d'urbanisme
Monsieur le Maire présente les dossiers d'urbanisme enregistrés et en cours.
- Litige sur une déclaration de travaux non conforme à la réalisation effective. Un rendez-vous sur place est prévu avec le pétitionnaire.

POSTULATS

- Terrain multisport
Une convention sera établie avec l'école concernant l'utilisation du futur terrain multisport dans le cadre d'une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport.
- EHPAD de Cruseilles
Monsieur le Maire a été sollicité par Madame la Maire de Cruseilles concernant l'EHPAD de Cruseilles. A ce jour, les travaux sont arrêtés par manque de trésorerie. Un appel à solidarité est fait. Pour information, la

communauté de communes va verser une aide de 50 000 € afin d'aider au financement des travaux. L'assemblée souhaite réfléchir et demande des éléments supplémentaires.

- Instruction de dossiers d'urbanisme 2024

Monsieur le Maire présente le nombre de dossiers traités en 2024 en matière d'urbanisme :

- Permis de construire (initial, modificatif, transfert) : 10
- Déclaration préalable de travaux : 31
- Certificat d'urbanisme informatif : 23
- Certificat d'urbanisme opérationnel : 3
- Permis de démolir : 1
- Déclaration d'intention d'aliéner : 6
- Constat d'infraction : 2
- Recours gracieux : 3
- Recours contentieux : 1

Au vu du nombre croissants de demandes des notaires sur certains dossiers, il sera proposé prochainement de leurs facturer certaines demandes.

RAPPORT DES ACTIONS

- Convention AESH

Une convention a été faite avec l'académie pour l'intervention d'une AESH lors de la pause méridienne pour un enfant.

La commune vient d'être informée que son intervention sera de 2 heures hebdomadaire au lieu des 2 heures quotidiennes préalablement accordée.

- Candidature 2^{ème} fleur

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune s'est inscrite pour candidater à la 2^{ème} fleur. Il faudra tenir compte des remarques faites en 2024 pour cette nouvelle demande.

- Location de parcelle

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour avoir son avis pour une location de parcelle. Ce terrain pourrait servir ponctuellement lors des manifestations et serait également entretenu par la commune. L'assemblée avalise cette demande et demande à Monsieur le Maire de prendre contact avec le propriétaire.

- Rencontre des deux communes Villy le Bouveret et Menthonnex en Bornes

Une rencontre a été proposée à Menthonnex pour une rencontre des 2 communes. La date du 18 avril est retenue mais au vu du nombre de personnes absentes, une nouvelle date est à proposer pour le 6 mai 2025.

- Bibliothèque

La commune a été destinataire d'un mail ainsi que la bibliothèque concernant ShareAmi. Il s'agit d'un lien intergénérationnel en mettant en relation des seniors francophones avec des jeunes apprenant de français de 18 à 35 ans pour des échanges réguliers en visioconférence. Madame Nolleau regarde et verra si elle donne suite à ce mail.

Madame Nolleau informe l'assemblée également du manque de bénévoles à la bibliothèque. Une communication sera faite à la population. Par ailleurs, elle souligne le fait que la bibliothèque est difficile d'accès pour les personnes âgées.

- Appartements communaux

Une réunion avec les locataires et utilisateurs de l'ancienne école concernant la régularisation de chauffage est prévue le lundi 31 mars. Monsieur le Maire a reçu une lettre à son intention et à celle du conseil municipal d'un des locataires et en fait lecture.

Un conseiller municipal précise qu'il a été locataire dans cet appartement et que tout s'est bien passé et qu'il n'avait rien à redire à l'époque.

De manière unanime, l'assemblée s'accorde que tout le monde a subi les hausses de l'énergie et propose d'augmenter les provisions pour charges annuelles.

Un rendez-vous en mairie sera organisé avec les locataires pour expliquer en détail les dépenses.

INFORMATIONS

Le Maire expose diverses informations :

- Agenda à venir :
 - 21 mars : Assemblée générale du Cercle Rural
 - 6 avril : réunion publique pour l'organisation du combat des Reines par le Cercle Rural
 - 18 avril : chasse aux oeufs
 - 27 avril : combat des reines
 - 2 mai : don du sang
 - 24 mai : Mobymythic

QUESTIONS DIVERSES

Néant

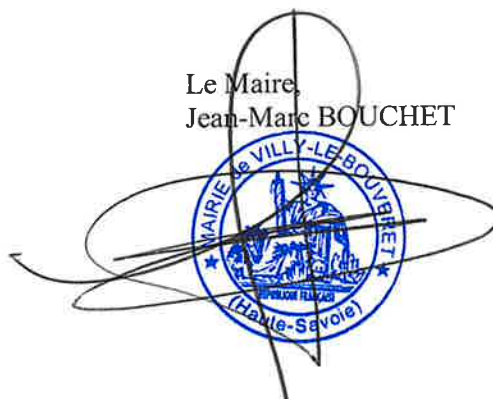
Monsieur le Maire lève la séance à 21h15

A Villy-le-Bouveret, le 17 avril 2025

La secrétaire de séance
Bernadette CRUZ



Le Maire,
Jean-Marc BOUCHET



Affiché le : 18/04/2025
Mis en ligne le : 18/04/2025